

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JUILLET 2019



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

Le 15 juillet deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 9 juillet 2019, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Chloé CHENAL, Muriel THEATE, Maurice MONTJOVET, Lysiane CHATEL, Pierre POINTET, Nathalie LAISSUS, Esman ERGUL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Philippe PERRIER, Claude BESEVAL, Laurent GRAZIANO, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER, David GUILLOT qui a rejoint la séance avant le vote de la délibération 1-2 Délibération de principe : proposition de définition d'un secteur de projet – orientations de travail en vue du transfert et de l'extension du cinéma d'Albertville

Étaient excusés :

Catherine TERRAZ qui a donné pouvoir à Valérie ROUGERON
Valérie ROUGERON qui a donné pouvoir à David GUILLOT
Dominique RUAZ qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Claudie LEGER qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEUX
Fabrice ZANIVAN
Mustapha MARJI

Le quorum étant atteint (26 personnes puis 27 personnes à partir de la délibération 1-2 Délibération de principe : proposition de définition d'un secteur de projet – orientations de travail en vue du transfert et de l'extension du cinéma d'Albertville), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

1° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME : DÉMOLITION, TRANSFORMATION, ÉDIFICATION DES BIENS MUNICIPAUX

27/05/2019 : Création d'une passerelle entre les deux écoles Pargoud

07/06/2019 : Gymnase Henry DUJOL - Travaux d'aménagement intérieur : création d'un local de rangement

26/06/19 : Création d'une fourrière et clôture

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions/an
15/03/19	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES PORTUGAIS	126 Rue des Usines	01/07/18 31/12/19	Locaux de 120,25 m ²	gratuit
25/06/19	UFC QUE CHOISIR	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureaux n°115 et 116, 1 ^{er} étage de 28 m ² et 18 m ² = 46m ²	740,60 €
20/06/19	APPEL	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	20/06/19 31/12/19	Bureaux n°117 et 119, 1 ^{er} étage de 2 x 18 m ²	579,60 €
21/06/19	COMPAGNIE DU SARTO	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/16 31/08/19	Bureau n°118, 1 ^{er} étage de 18 m ²	289,80 €
17/06/19	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureau n°103, 1 ^{er} étage de 28 m ²	450,80 €
28/06/19	ANCIENS COMBATTANTS UNION FEDERALE D'ALBERTVILLE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureau n°102, 1 ^{er} étage de 28 m ² locaux partagés Souvenir Français	450,80 €
24/06/19	Albertville Olympique Sport	Bâtiment SAMSE 4 Avenue de Winnenden	01/07/19 31/12/20	Bâtiment EX SAMSE Hall 2 - 150 m ²	480,00 €
26/06/19	MOBIL'EMPLOI	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	04/04/19 31/12/22	Bureau n°317, 3ème étage de 18 m ²	277,20 €
27/06/19	DENOS Sébastien	SNACK PARC OLYMPIQUE	01/02/19 31/08/19	Snack parc olympique 26,53 m ²	240 € TTC/mois
01/07/19	MOTO CLUB DYNAMIK	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureau n°114, 1 ^{er} étage de 28 m ² Un local de stockage de 20 m ²	514,80 €
09/07/19	BUS 21	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/04/19 31/12/22	Bureau n°220, 2ème étage de 18 m ²	289,80 €
04/07/19	AAL	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureaux n°108 et 109, 1 ^{er} étage de 28 m ² et 18 m ² = 46m ²	740,60 €

2° AJOUT D'UNE MOTION

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour une motion pour l'inscription au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'un mode de transport de type non carboné - Liaison des bassins de vie albertvillois et annécien.

3° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de subventions :

- Ensemble vocal Cantabile
- Banque alimentaire de Savoie
- Jonathan Pierres Vivantes

La fédération française de gymnastique remercie la municipalité pour le soutien apporté à l'organisation du championnat de France qui s'est déroulé les 31 mai et 1^{er} juin dernier.

4° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Dorian Gilbert-Collet, adjoint technique au service bâtiment, pour la naissance de son fils Erwan, le 29 juin.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 À 18H00**

DELIBERATIONS

1-1 Approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

Approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Albertville avec le projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Albertville.

La mise en compatibilité du PLU porte sur les deux points suivants :

- mentionner le site de la forêt de Rhonne à la place du site de la Pachaudière, dans l'orientation 4-5 « Accueillir les gens du voyage dans une aire équipée » du PADD ;
- créer un zonage particulier permettant la construction du projet, à savoir la création d'un STECAL (Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) au sein du zonage N dans lequel est autorisé l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage au sens de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage (article L151-13 du code de l'urbanisme).

La création de ce STECAL, nommé zone Ngdv (gens du voyage), nécessite la modification du rapport de présentation, du règlement écrit, du plan de zonage et du PADD.

Approbation de la rectification proposée pour tenir compte des conclusions du commissaire enquêteur : inscription du cheminement piéton entre le pont de la RN n°90 et l'aire d'accueil dans le règlement de la zone Ngdv).

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE et 3 ABSTENTIONS**

**David GUILLOT rejoint la séance
Le quorum est réapprécié (27 personnes)**

1-2 Délibération de principe : proposition de définition d'un secteur de projet – orientations de travail en vue du transfert et de l'extension du cinéma d'Albertville

Afin de poursuivre le travail engagé sur la construction d'un nouveau cinéma multisalles, il est aujourd'hui proposé à l'Association des Amis du Cinéma et à la communauté d'agglomération Arlysère d'étudier un nouveau secteur de projet susceptible d'accueillir un ensemble cinéma de nouvelle configuration (700 à 750 fauteuils et 5 écrans) ouvert sur la ville.

Il s'agit d'un tènement d'une surface de 1 425 m² appartenant à la commune, situé cours de l'hôtel de ville, entre le tribunal et le bâtiment de l'octroi et qui est aujourd'hui occupé par une nappe de stationnement public d'environ 80 places.

L'étude de ce secteur de projet devra intégrer :

- Le maintien ou le renforcement des capacités de stationnement actuelles aux abords immédiats du centre-ville ;
- La mise en valeur du bâtiment de l'octroi et l'affirmation de sa vocation patrimoniale et d'information touristique ;
- La poursuite de l'apaisement de l'avenue des chasseurs alpins (connexions piétonnes, modes doux, rétrécissement de la voirie...) ;
- L'adaptation du document d'urbanisme.

Du point de vue du projet urbain, ce secteur de projet destiné à accueillir un cinéma éventuellement couplé à des places de stationnement en ouvrage, s'inscrirait donc bien dans l'objectif fixé au PADD « de reconquérir la traversée Nord/Sud par une requalification des espaces qui bordent les berges de l'Arly afin que ce secteur participe, dans un rapport identitaire, au rayonnement et à l'attractivité d'Albertville ».

Sur un plan opérationnel, d'importantes questions devront être abordées de manière précise avec l'association des Amis du cinéma et la communauté d'agglomération Arlysère et notamment :

- La définition d'un programme fonctionnel et technique qui servira de support au concours de maîtrise d'œuvre et pour lequel une mission pourra être confiée à un prestataire (programmiste) ;
- La sanctuarisation des financements (fonds de concours de la communauté d'agglomération et Association des Amis du Cinéma) et la mobilisation des soutiens possibles : soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique (SFEIC) – centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ;
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage : en première analyse, la ville pourrait être le maître de l'ouvrage de l'ensemble de l'opération sur ce terrain lui appartenant, avec un fonds de concours versé par la communauté d'agglomération qui déclarerait ensuite d'intérêt communautaire le nouveau cinéma, une fois celui-ci réalisé.

Approbation de ces orientations de travail afin de parvenir au transfert et à l'extension du cinéma d'Albertville nécessaires à sa pérennité.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 8 ABSTENTIONS**

1-3 Convention pour le logement des travailleurs saisonniers

Approbation de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers et autorisation de signature.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4 Déplacement de marché non alimentaire du jeudi place de l'Europe sur le parking du pénitencier

Approbation du déplacement du marché manufacturier de la place de l'Europe sur la place du pénitencier avec maintien de la tarification et du règlement en vigueur.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Renouvellement du contrat de prêt à usage avec l'association Partageons la Forêt Albertvilloise (APFA) - Chalets forestiers et terrain attenant forêt communale de Rhonne

Renouvellement de la mise à disposition gratuite de deux chalets forestiers et du terrain aménagé attenant, sous la forme d'un contrat de prêt à usage, afin de lui permettre de développer ses activités de randonnées.

Approbation du contrat de prêt à usage et autorisation de signature.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**2-2-1 Cession à la société EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST – Terrain 23 avenue des chasseurs alpins- Parcelle AX 205 -
Retrait délibération n°4-3-4 du 9 mai 2016 et nouvelles conditions de vente**

Retrait de la délibération du conseil municipal n°4-3-4 du 9 mai 2016 décidant la cession à la société EIFFAGE IMMOBILIER du tènement foncier d'une superficie de 7 631 m² sis 23 avenue des chasseurs alpins, parcelle cadastrée section AX n°205 au prix de 650 000 euros (six cent cinquante mille euros).

Approbation de la cession à la société EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST, avec faculté de substitution, du tènement foncier d'une superficie de 7 631 m² sis 23 avenue des chasseurs alpins, parcelle cadastrée section AX n°205 au prix de 625 000 euros (six cent vingt cinq mille euros).

Autorisation de signature du compromis de vente et de l'acte de vente afférent.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Servitude de passage au profit d'Arlysère pour des travaux d'enfouissement d'un réseau assainissement – Les Lanches Commune de PALLUD parcelle A n°147

Approbation de l'instauration d'une servitude de passage au profit de la communauté d'Agglomération Arlysère sur la parcelle appartenant à la commune d'Albertville cadastrée section A n°1478 située sur la commune de Pallud au lieu dit les Lanches.

Convention de servitude aux conditions suivantes :

- Emprise : 3 mètres de large sur 4 mètres de long, au-dessous d'une profondeur supérieure à 0,60 mètre pour les servitudes de tréfonds
- emprise provisoire : 10 mètres maximum pendant les travaux
- concession de servitude accordée gratuitement

Approbation des termes de la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération Arlysère et autorisation de signature.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Convention avec Orange relative à l'usage des appuis d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

Pour le déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire de la commune d'Albertville, Orange est amené à utiliser des supports aériens d'éclairage public.

Convention d'une durée de 20 ans précisant les conditions techniques et financières :

- Les candélabres restent la propriété de la commune d'Albertville. Les équipements du réseau de fibres optiques sont propriété de l'opérateur ;
- Orange fournit, en préalable à toute installation, un dossier de demande d'utilisation des supports ;
- En cas de modification de son réseau, Orange s'engage à démonter dans un délai de six mois les équipements qui ne seraient plus utilisés. Les ouvrages devront être remis en état par l'opérateur ;
- Orange verse une redevance d'utilisation des candélabres : 27,50 € par support ou traverse et facturée une seule fois pour la durée de vie estimative des réseaux de fibre optique.

Approbation de la convention relative à l'usage des appuis d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électronique et autorisation de signature.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4 Forêt communale – Inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2020

Approbation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. gestion	Proposition ONF	Mode de commercialisation
						Vente avec mise en concurrence (sur pied)
R	IRR*	339	3	2020	2020	X

*IRR : Type de coupe irrégulière

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Désignation de Maurice MONTJOVET comme représentant du conseil municipal, pour assister au martelage de la parcelle.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Gratification pour participation aux chantiers jeunes du centre socioculturel

Approbation de l'attribution d'une gratification d'un montant de 26 €/journée sous la forme de bons d'achat, versée aux participants des chantiers jeunes organisés par le centre socioculturel.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Modification du tableau des effectifs

Création des postes suivants, à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein de l'équipe élagage ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet au sein du secteur plomberie ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein du secteur propreté urbaine.

Suppression, à compter du 1^{er} juillet 2019 des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service accueil et citoyenneté suite au départ en retraite d'un agent ;
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet au sein du secteur gestion des espaces publics/ERP/Fêtes et manifestations suite au départ en retraite d'un agent ;
- 3 postes d'adjoints administratifs territoriaux à temps complet décomposés comme suit :
 - 1 poste à temps complet au sein du service accueil et citoyenneté suite au départ en disponibilité pour création d'entreprise d'un agent ;
 - 1 poste à temps complet au sein de la cuisine centrale suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
 - 1 poste à temps complet au sein du centre socioculturel suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet au sein de la direction des services techniques. *Ce poste a été créé au conseil municipal du 19 mars 2018 en vue de recruter le directeur des services techniques. Le candidat retenu a finalement été recruté sur le grade d'ingénieur principal ;*
- 2 postes de techniciens territoriaux à temps complet décomposés comme suit :
 - 1 poste à temps complet au sein du service voirie. *Ce poste a été créé au conseil municipal du 19 mars 2018 en vue de remplacer le Responsable du Service Voirie ayant fait valoir ses droits à la retraite. Le candidat retenu a finalement été recruté par voie de mobilité interne sur le grade d'agent de maîtrise territorial ;*
 - 1 poste à temps complet au sein du service bureau d'études. *Ce poste a été créé au conseil municipal du 17 décembre 2018 en vue de recruter un technicien territorial spécialisé en voirie et réseaux divers. Le candidat retenu a finalement été recruté par voie de détachement sur le grade de technicien*

principal de 2^{ème} classe ;

- 1 poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet au sein du secteur voirie. Ce poste a été créé au conseil municipal du 24 septembre 2018 suite à la mobilité interne d'un agent ;
- 9 postes d'adjoints techniques territoriaux décomposés comme suit :
 - 1 poste au sein du service vie scolaire à temps non complet 20H00 suite au départ en retraite d'un agent ;
 - 1 poste au sein du service vie scolaire à temps non complet 23H00 suite au départ en retraite d'un agent ;
 - 1 poste au sein du service vie scolaire à temps non complet 18H45 suite au départ en retraite d'un agent ;
 - 1 poste au sein du service vie scolaire à temps non complet 17H30 suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
 - 1 poste au sein du service des salles municipales à temps non complet 18H00 suite au départ en retraite d'un agent ;
 - 1 poste au sein du service accueil et citoyenneté à temps non complet 24H00 suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
 - 1 poste à temps complet au sein du secteur électricité suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
 - 1 poste au sein du secteur installations sportives à temps non complet 24H00 suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
 - 1 poste à temps complet au sein du secteur métallerie suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
- 3 postes d'agents spécialisés principaux de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service vie scolaire suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet au sein du service patrimoine suite à la réussite au concours et à la nomination de l'agent en catégorie B ;
- 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation décomposés comme suit :
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Pommiers » suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019 ;
 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet au sein du centre socioculturel suite aux avancements de grades prononcés au titre de l'année 2019.

Suppression, à compter du 1^{er} août 2019, du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17H30/35^{ème}) au service vie scolaire par la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (23H00/35^{ème}).

Création, à compter du 1^{er} septembre 2019, du poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein du service police municipale.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Recrutement d'un apprenti - Campus des métiers de la montagne

Approbation du recrutement d'un apprenti, de niveau licence professionnelle à master II, chargé de mission sur le projet de création d'un campus des métiers de la montagne, selon les modalités suivantes :

Service d'affectation	Nombre de postes	Diplôme préparé et organisme	Durée de la formation
Direction générale des services	1 poste à temps complet 35H00	Bachelor Marketing et développement commercial Organisme : INSEEC Chambéry	9 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3 Création d'un poste de contractuel – Chargé(e) de communication digitale

Création d'un emploi contractuel chargé de communication digitale

Temps de travail : Temps complet (35/35ème)

Grade : Rédacteur territorial (Catégorie B)

Niveau de recrutement : Titulaire d'un Master Grande École – ICN Business School-Nancy

Rémunération : Indice brut 478 (indice majoré 415) de la fonction publique territoriale

Régime indemnitaire : Niveau 4B (Part fixe 200 € bruts/mois + Part variable 50 € bruts/mois)

Contrat de droit public d'un 1 an (renouvelable une fois sous conditions) à compter du 1^{er} septembre 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1-1 Tarifs 2019-2020 - Création du tarif Livre « Regards croisés »

Approbation du nouveau tarif pour le Livre « Regards croisés » fixé à 35 € l'unité TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1-2 Participations et contributions – Contribution à l'école privée

Etablissement de la contribution de la ville à l'école privée pour l'année 2019 :

- contribution par élève en maternelle : 994,42 euros
- contribution par élève en élémentaire : 394,56 euros

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1-3 Création de nouveaux tarifs pour la cuisine centrale

Approbation de la création du nouveau tarif suivant : repas + goûter crèche, non livré : 3,90 € HT

Modification du tarif repas enfant non livré : 4,90 € HT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Inscription au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'un mode de transport de type non carboné – Liaison des bassins de vie albertvillois et annécien

Le conseil municipal,

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux devant inciter les régions à favoriser des modes de transport non carbonés et durables :

- AFFIRME son soutien en faveur d'un transport de type non carboné entre les bassins de vie albertvillois et annécien ;
- SOLLICITE la prise en compte de cette question par tous les acteurs impliqués et compétents en matière de transport, notamment pour la partie Albertville/Faverges ;

- SOLLICITE son intégration dans le projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) » qui sera soumis à enquête publique du lundi 02 septembre 2019 au vendredi 04 octobre 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H40